Balancier — médailliaire, monétaire

25. 9bre 1796 reçu à l'acad. de …

MÉMOIRE

Sur la nécessité de conserver, dans un Etabliſsement public, *le* GRAND BALANCIER *de la* Fabrication du Papier monnoie.

Cu FRC 5457

INVITATION

AU

DIRECTOIRE EXÉCUTIF

De faire examiner cette précieuse Machine par l'*INSTITUT NATIONAL.*

Paris, le 19 Brumaire, an V de la République Française, une et indivisible.

Les ex-Directeurs de la Fabrication du Papier-monnoie, au Directoire Exécutif.

CITOYENS DIRECTEURS,

Notre entier dévouement à la chose publique, les besoins du service, l'amour des arts, l'honneur national, tout nous impose le devoir d'appeler votre attention sur un

M+W 9832

objet digne de la sollicitude du Directoire Exécutif.

Il existe dans les atteliers de la Fabrication supprimée du Papier-monnoie, un *BALANCIER*, le plus beau, le plus solide et le plus parfait de tous ceux qui se trouvent en France, et peut-être en Europe.

Une courte notice sur cette machine unique en son genre, vous en fera connaître tout le prix.

D'abord exécuté en 1792, il avait couté la somme de 15,000 francs, à l'un des artistes employés à la Fabrication du Papier-monnoie.

Le *Comité des Assignats*, sentant la nécessité d'avoir un Balancier pour les travaux de la Fabrication, fit proposer à l'artiste de le céder à la République : il consentit à le remettre, moyennant le prix de 25,000 francs, qui lui furent payés au mois d'Août 1793. (v. st.)

Ici l'on doit observer, et personne ne l'ignore, qu'à cette époque reculée, les assignats étaient, en France et à Paris, *au pair de l'argent.*

L'expérience ayant bientôt appris que ce Balancier était très-défectueux, et ne pouvant s'en servir, il fallut le réparer. Nous chargeâmes un méchanicien habile de ce travail important, qui a duré depuis le mois de

THE NEWBERRY
LIBRARY

DES ARCHIVES DE
MICHEL ADANSON
NATURALISTE FRANÇAIS
Collaborateur de l'Encyclopédie
Membre de l'Académie des Sciences
Membre de l'Institut
1727-1806

THE NEWBERRY LIBRARY * NL * CHICAGO

Fructidor de l'an II, jusqu'en Ventôse de l'an IV : c'est-à-dire dix-huit mois.

Presque toutes les pièces ont été refaites à neuf, avec le plus grand soin, de sorte qu'il ne reste de l'ancien Balancier que la masse de fer fondue, sur laquelle il pose, le corps en bronze et la barre armée de deux boules de plomb.

Le prix de cette nouvelle construction a été réglé par six méchaniciens, à la somme de 29,000 liv., *valeur métallique*.

Ainsi, ce Balancier aura couté, savoir :

En 1793, d'achat primitif.	25.000 liv.
Pour réparations.	29,000
TOTAL.	54,000

Ce superbe instrument, construit sur de nouveaux principes, est doué d'une telle puissance, qu'il peut frapper des pièces de 5 à 6 pouces en quarré.

Il mérite d'être conservé, sous le double rapport de monument d'art et de l'utilité insigne dont il serait un jour pour frapper les Médailles de la Révolution française.

Sur le corps de la Machine est gravé : *J'appartiens à la République*. Si elle n'en était pas Propriétaire, elle devrait l'acheter à tout prix, à cause de sa perfection.

Aussi le citoyen FAIPOULT, Ministre des Finances, qui connaissait tout le mérite du Balancier, avait décidé, le 11 Pluviôse dernier, qu'il serait transporté à la Monnoie de Paris.

Les travaux pour les *Rescriptions*, ensuite ceux pour les *Promesses de Mandats*, firent ajourner ce transport.

Depuis que la fabrication des Mandats a été supprimée, l'Administration des Monnoies, par une première lettre du 27 Fructidor, et plusieurs autres, a demandé au Ministre des Finances, de la manière la plus pressante, ce Balancier dont elle avait besoin pour activer ses travaux.

Par une lettre du 5 Brumaire, le Ministre invita l'Administration des Monnoies à se transporter, avec un artiste, à la ci-devant Fabrication des Mandats, pour y faire le choix des Machines propres à ses travaux.

En vertu de cette autorisation, l'un des Administrateurs des Monnoies, accompagné de l'artiste méchanicien, se rendit, le 7 Brumaire, à la Fabrication, où il dressa un État des objets à réserver, à la tête desquels se trouvait le Balancier. Cet État fut remis au Commissaire du Domaine national, chargé de l'Inventaire et de la Vente.

Le soir du même jour, le Ministre des Fi-

nances promit verbalement à l'Administration des Monnoies qu'elle aurait le Balancier.

Le 8, le Ministre écrivit à l'un de nous, et au Bureau du Domaine national : « *qu'in-*
» *formé de la perfection et de l'utilité dont*
» *pouvait être pour le service du Gouvernement*
» *le grand Balancier, il avait décidé qu'il serait*
» *réservé, et ne ferait point partie des objets*
» *destinés à être vendus.*

Le 9 au soir, le Ministre réitéra de vive voix, à l'Administration des Monnoies, l'assûrance positive qu'elle aurait le Balancier.

Par deux nouvelles lettres du 12, il autorisa la Monnoie et le Bureau du Domaine, l'une à faire enlever, l'autre à faire livrer, *sur le champ*, le Balancier.

Cet ordre fut transmis le 17, par le Bureau du Domaine, à son Commissaire chargé de la Vente.

En conséquence de toutes ces promesses et autorisations, la Monnoie envoya le 18 des ouvriers et des voitures pour effectuer le transport du Balancier.

La Machine était démontée ; on allait la charger : tout-à-coup il arrive, de la part du Ministre, une lettre portant ordre de suspendre la livraison et l'enlèvement d'un Balancier. On fut forcé de tout arrêter.

Quelques instans après, nous fûmes instruits

que le Ministre venait d'accepter, de l'Artiste qui avait vendu en 1793 la *carcasse du Balancier*, une Soumission d'acheter cette Machine, en remboursant tout ce qu'elle avait coûté.

Une telle versatilité a de quoi surprendre : sans vouloir en scruter les motifs, nous nous bornerons à faire connaître au Directoire exécutif les suites funestes de l'arrangement projetté.

1.° La République, qui était Propriétaire de la Machine la plus parfaite en son genre, serait privée, sans retour, d'un Balancier utile, indispensable, et le seul propre aux grands travaux monétaires.

2.° Aussitôt que ce superbe Instrument serait passé entre les mains d'un particulier, le Gouvernement se trouverait dans la dépendance de quiconque l'aurait en son pouvoir.

3.° Il manquerait à la fois, au service et à l'instruction, un chef-d'œuvre d'art méchanique, qui, aux termes de la Loi du 8 Vendémiaire, an II, doit être conservé dans un établissement public ; conservation dont le Ministre lui-même a reconnu la nécessité dans ses lettres du 8 Brumaire.

4.° Enfin, la vente à l'amiable du Balancier ne ferait rentrer aucune somme à la Trésorerie nationale, puisque cette cession n'a pour

but que de compenser une créance qui peut être acquittée avec d'autres objets, machines et matières faisant partie du Mobilier de la Fabrication.

Tandis que le Directoire exécutif envoie dans les pays occupés par nos Armées victorieuses, des Commissaires chargés d'y recueillir les Monumens des arts; tandis qu'il oblige les Puissances vaincues à enrichir les divers *Muséums* de la République, sans doute il ne souffrira point qu'une Machine, unique et précieuse à tous égards, sorte des Atteliers nationaux, pour l'usage desquels nous la fîmes construire, avec tant de soins, aux frais de l'État.

En soumettant ces observations à la sagesse du Directoire exécutif, nous l'invitons, avant de statuer définitivement sur le sort du Balancier, à vouloir bien charger l'Institut national d'examiner cette Machine, et de lui en faire un rapport détaillé : nous n'avons point à craindre que son jugement infirme ou démente nos assertions, puisqu'elles portent sur des faits de notoriété publique.

Quoiqu'il en soit, nous aurons fidèlement rempli les devoirs d'anciens Fonctionnaires,

d'amis des Arts et de Citoyens. Garder le silence dans cette occasion, ç'eût été trahir l'honorable confiance du Directoire exécutif qui, deux fois, nous avait maintenus dans nos places.

Salut et Respect.

Signé à l'Original : Groizier,
Grouvelle, Reth.

De l'Imprimerie de Glisau, rue du Murier-Victor, N°. 8.